



ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE





ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE

EXERCICE 2015

Dans le présent rapport, les chiffres sont arrondis au millier de dirhams le plus proche. Ainsi, les totaux et les sous-totaux ne correspondent pas toujours à la somme des arrondis les constituant.

Les données macroéconomiques sont issues de différentes publications économiques, monétaires et financières.



SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET SIGLES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	5
1- APERCU SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE 2015	6
1-1 Bilan	6
1-2 Résultat	8
2- ETATS DE SYNTHESE	11
2-1 Bilan (Actif)	11
2-2 Bilan (Passif)	12
2-3 Hors bilan	13
2-4 Compte de Produits et Charges	14
2-5 Principales règles comptables et méthodes d'évaluation	15
2-5-1 Cadre réglementaire	15
2-5-2 Méthodes d'évaluation	15
2-5-3 Dispositif de gestion des risques financiers	19
2-5-4 Commentaires sur les postes du bilan	22
2-5-5 Commentaires sur les postes du hors bilan	33
2-5-6 Commentaires sur les postes du Compte de Produits et Charges	35
3- RAPPORT GENERAL DU CAC	44
4- APPROBATION PAR LE CONSEIL DE LA BANQUE	46

ABREVIATIONS ET SIGLES

BAM	: Bank Al-Maghrib
BBE	: Billets de Banque Etrangers
BCE	: Banque Centrale Européenne
BIRD	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CPC	: Compte de Produits et Charges
DH	: Dirhams Marocains
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
FED	: Réserve fédérale américaine
FHADES	: Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social
FMA	: Fonds Monétaire Arabe
FMI	: Fonds Monétaire International
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IS	: Impôt sur les Sociétés
KDH	: Millier(s) de Dirhams
MDH	: Million(s) de Dirhams
OCP	: Office Chérifien des Phosphates
Pbs	: Points de base
TPME	: Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises
S&P	: Standard and Poor's
SRBM	: Système des Règlements Bruts du Maroc

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	1	: Chiffres clés
Tableau	2	: Bilan par opération
Tableau	3	: Résultat net de l'exercice
Tableau	4	: Actif au 31 décembre 2015
Tableau	5	: Passif au 31 décembre 2015
Tableau	6	: Hors bilan au 31 décembre 2015
Tableau	7	: CPC comptable au 31 décembre 2015
Tableau	8	: Délais d'amortissement des immobilisations
Tableau	9	: Avoirs et placements en or
Tableau	10	: Ventilation par type de placement
Tableau	11	: Ventilation par durée résiduelle
Tableau	12	: Position avec le FMI
Tableau	13	: Structure des concours aux banques
Tableau	14	: Valeurs immobilisées
Tableau	15	: Titres de participation
Tableau	16	: Immobilisations corporelles et incorporelles
Tableau	17	: Engagements en dirhams convertibles
Tableau	18	: Dépôts et engagements en dirhams
Tableau	19	: Autres passifs
Tableau	20	: Capitaux propres
Tableau	21	: Opérations de change
Tableau	22	: Engagements sur titres
Tableau	23	: Autres engagements
Tableau	24	: Intérêts perçus sur les placements en or et en devises
Tableau	25	: Intérêts perçus sur les concours aux établissements de crédit
Tableau	26	: Commissions perçues
Tableau	27	: Autres produits financiers
Tableau	28	: Intérêts sur engagements en dirhams
Tableau	29	: Autres charges financières
Tableau	30	: Charges de personnel

Tableau 31 : Achats de matières et fournitures

Tableau 32 : Dotations aux amortissements

Tableau 33 : Provisions

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des avoirs et placements en devises

Graphique 2 : Structure de l'encours moyen des concours aux banques

Graphique 3 : Structure des produits et des charges

Graphique 4 : Coefficient d'exploitation

Graphique 5 : Structure des réalisations budgétaires par groupe de moyens

Graphique 6 : Evolution des produits, des charges et du résultat net

1-Aperçu sur la situation financière de l'exercice 2015⁽¹⁾

Tableau 1 : Chiffres clés

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Total Bilan	259 700 786	238 270 950	9%
Emploi des fonds propres	57%	60%	-5%
Total Produits	4 141 195	3 989 547	4%
Total Charges (y compris l'IS)	3 590 715	3 177 645	13%
Résultat net	550 481	811 902	-32%
Encours moyen des interventions de BAM	35 164 514	55 622 784	-37%
Coefficient d'exploitation	63%	55%	14%

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Poursuite de la consolidation des réserves internationales nettes de change⁽²⁾ qui se sont établies à 224,6 milliards de dirhams, soit 23,5% de plus qu'en 2014, en liaison, principalement, avec l'atténuation notable du déficit commercial et l'amélioration des IDE.
- Réduction de près de 24,1 milliards de dirhams en moyenne du déficit de la liquidité bancaire, en relation avec l'effet expansif des avoirs en devises, conduisant la Banque à réduire le montant de ses injections de liquidités.
- Maintien par Bank Al-Maghrib d'une politique monétaire accommodante.
- Actualisation, en avril 2015, des pondérations du panier de cotation du dirham à 60% euro / 40% dollar contre 80% euro / 20% dollar auparavant, pour mieux refléter la structure des échanges extérieurs, et alignement de la composition des avoirs en devises de la Banque sur ces nouvelles pondérations pour neutraliser le risque de change.
- Mesures d'assouplissement supplémentaire de la politique monétaire de la BCE à travers le lancement d'un programme d'achat d'actifs, s'étalant sur une période de deux ans, et l'abaissement du taux de la facilité de dépôt à -0,30%, tout en gardant inchangé son taux directeur à 0,05%.
- Début de la normalisation graduelle de la politique monétaire de la FED par un premier relèvement, en décembre 2015, de son principal taux directeur de 25 pbs à une fourchette allant de 0,25% à 0,50%.
- Détérioration des conditions d'investissement en zone euro, marquées par des taux de rendement négatifs sur le compartiment inférieur à 5 ans.

1-1 Bilan

Tableau 2 : Bilan par opération

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
(dont)			
Circulation fiduciaire	205 884 204	191 457 660	8%
Opérations avec l'étranger (dont)	-203 000 047	-163 714 498	24%
Avoirs et placements en or et en devises	217 681 494	177 271 038	23%
Avoirs en DTS	7 663 483	7 417 983	3%
Compte de réévaluation des réserves de change	9 158 425	9 566 096	-4%
Opérations avec l'Etat (dont)	3 809 894	2 849 650	34%
Compte du Trésor public	3 276 541	2 117 412	55%
Position nette des établissements de crédit	-9 685 821	-32 479 412	-70%
Créances sur les établissements de crédit marocains	23 261 213	42 232 212	-45%
Dépôts et engagements envers les banques marocaines	13 575 392	9 752 800	39%

Passif - Actif

⁽¹⁾ Les variations des postes du bilan et du CPC sont traitées, plus en détail, au niveau des commentaires relatifs aux états de synthèse. A des fins d'analyse, les postes du bilan et du CPC ont fait l'objet, dans cette première partie du rapport, de certains regroupements.

⁽²⁾ Représentent les avoirs officiels de réserve nets des engagements en devises à court terme de BAM envers les non-résidents.

Au terme de l'exercice 2015, le **total bilan** a atteint **259 700 786 KDH**, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte à l'actif, principalement, de l'effet combiné de la progression des avoirs et placements en devises et de la baisse des concours accordés aux banques dans le cadre de la régulation monétaire. Au passif, elle s'explique par l'accroissement, à la fois, des billets et monnaies en circulation et des dépôts des banques marocaines.

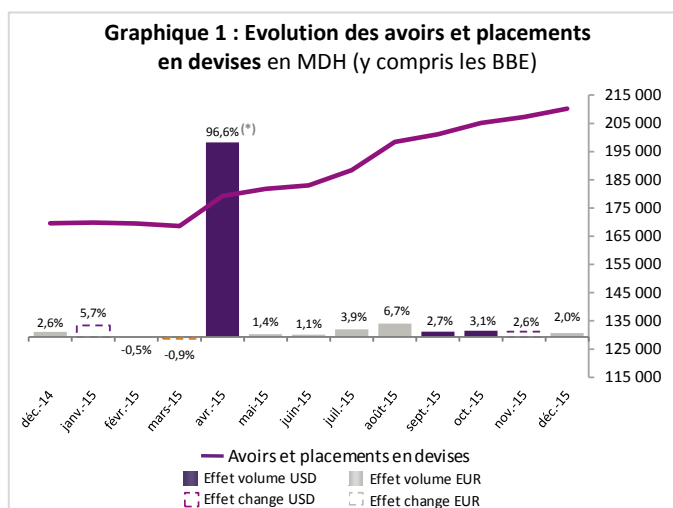
Demeurant le poste le plus important au passif avec un poids de 79% à fin 2015, la **Circulation fiduciaire** a clôturé l'exercice sous revue avec une hausse de 8% contre 5% en 2014, pour passer à **205 884 204 KDH**. Cette accélération reflète l'augmentation de la demande de billets durant 2015, année qui a enregistré un taux de croissance économique se situant autour de 4,5% contre 2,4% en 2014.

Les **Opérations avec l'étranger** ont poursuivi en 2015 leur mouvement haussier entamé depuis 2013, en atteignant **203 000 047 KDH**, soit une progression annuelle de 24%. Cette évolution s'explique largement par la hausse de 24% à 210 208 009 KDH des avoirs et placements en devises, principale composante de cet agrégat, parallèlement à la consolidation des réserves internationales nettes de change.

Celle-ci est attribuable à l'atténuation

notable de 18,6% du déficit commercial en lien avec la baisse de la facture énergétique et alimentaire conjuguée à la dynamique soutenue des exportations des phosphates et du secteur de l'automobile, en particulier. Notons que l'émission obligataire à l'international de l'OCP en avril 2015 d'un montant d'un milliard de dollars, a également contribué, mais dans une moindre mesure, à l'appréciation du niveau des avoirs en devises. De plus, la valeur nette des IDE est passée à 31 milliards de dirhams, soit une augmentation annuelle de 3%.

Les avoirs et placements en or, autre composante des opérations avec l'étranger, ont, en revanche, connu en 2015 une diminution de 218 974 KDH ou 3% contre une progression de 11% en 2014, en raison, principalement, de la dépréciation de 11% du cours de l'once d'or qui a reflué, sur une année glissante, à 1 062,25 USD.



(*) La hausse significative du volume USD s'explique par la mise en œuvre des nouvelles pondérations du panier de cotation du dirham à travers le renforcement de la position dollar contre celle de l'euro et par l'émission obligataire d'un milliard de dollars de l'OCP.

Les **Opérations avec l'Etat** sont passées, au terme de 2015, à **3 809 894 KDH**, soit 34% de plus que l'exercice précédent, compte tenu de l'accroissement de 1 159 129 KDH (+55%) des avoirs du compte courant du Trésor.

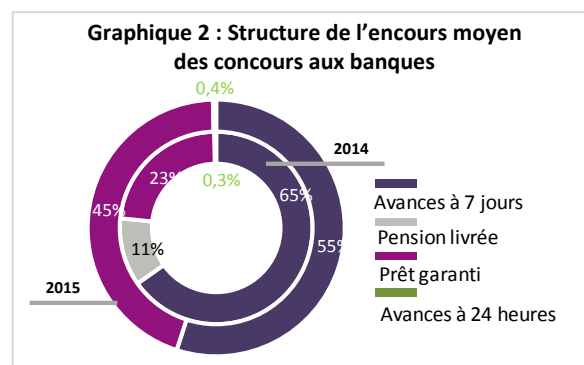
Le renforcement du matelas des réserves de change a été à l'origine de la poursuite en 2015 de l'atténuation du déficit de la liquidité bancaire qui ressort limité à 16,5 milliards de dirhams, contre 40,6 milliards de dirhams une année auparavant, en moyenne hebdomadaire. A fin décembre 2015, le refinancement des banques s'est, en effet sur une année glissante, contracté de 45% pour se situer à 23 016 982 KDH.

La **Position nette des établissements de crédit** a, de ce fait et en prenant en compte, également, la hausse de 39% des dépôts des banques à 13 575 392 KDH, régressé de 70% en revenant à **9 685 821 KDH**.

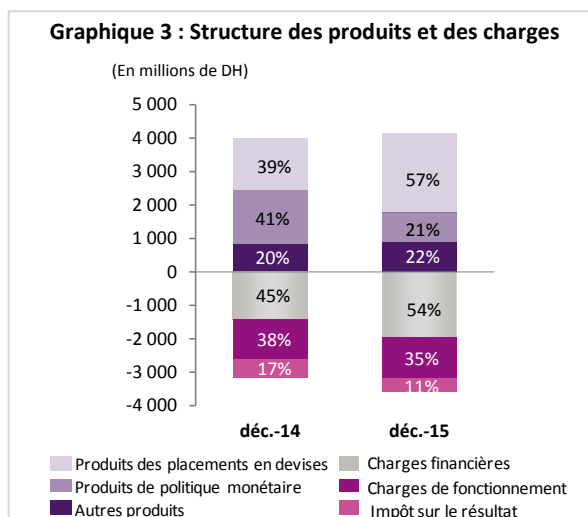
1-2 Résultat

Tableau 3 : Résultat net de l'exercice

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Résultat des opérations de gestion des réserves de change	1 044 607	775 119	35%
Résultat des opérations de politique monétaire	880 414	1 633 494	-46%
Résultat des autres opérations	691 814	558 311	24%
Résultat des activités	2 616 835	2 966 925	-12%
Charges générales d'exploitation	-1 658 233	-1 642 263	1%
Résultat brut d'exploitation	958 601	1 324 662	-28%
Résultat non courant	-13 786	34 325	<-100%
Impôt sur le résultat	-394 335	-547 085	-28%
Résultat net	550 481	811 902	-32%



Dans un contexte marqué par la consolidation des réserves de change, la persistance des taux de rendement obligataires bas voire négatifs en zone euro et la poursuite de l'atténuation du déficit de la liquidité, le **résultat net** de la Banque a régressé de **32%** en s'établissant à **550 481 KDH**. Cette évolution résulte, essentiellement, de la baisse du résultat des opérations de la conduite de la politique monétaire (-753 080 KDH) qui a été, toutefois, atténuée par la hausse concomitante du résultat des opérations de la gestion des réserves de change (+269 488 KDH) et de celui des autres opérations (+133 503 KDH).



Contrastant avec les exercices précédents durant lesquels le résultat des **opérations de gestion des réserves de change** a emprunté une tendance baissière, ce dernier a, au terme de l'année 2015, atteint **1 044 607 KDH**, soit une progression de 35% par rapport à 2014. Sa contribution dans la formation du résultat des activités s'est, ainsi, orientée à la hausse passant de 26% à 40%, d'une année à l'autre.

Deux principaux facteurs sont à l'origine de cette performance : d'une part, la hausse des placements obligataires, principalement sur la tranche investissement, en raison du renforcement des avoirs extérieurs en devises et d'autre part, l'amélioration des conditions de placements en dollar qui a davantage profité à la Banque avec le rehaussement des actifs libellés en cette devise, portés de 20% à 40% à partir d'avril 2015. Dans ce contexte, les produits générés par les opérations de gestion des réserves de change ont vu leur montant progresser de plus de moitié (+53%) à 2 369 724 KDH dont 1 932 865 KDH au titre des intérêts issus du compartiment obligataire (+58%). Le taux de rendement moyen des placements en devises a gagné cinq points de base en passant, d'une année à l'autre, de 0,47% à 0,52%.

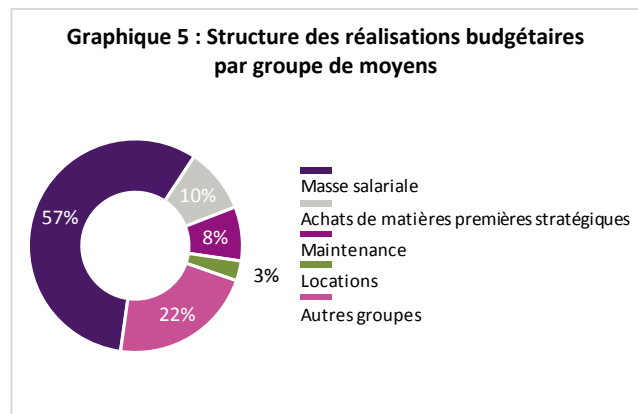
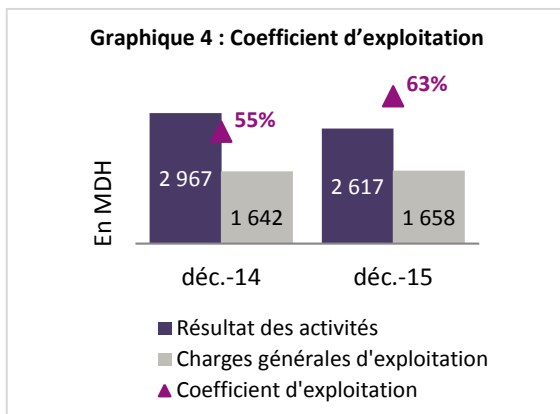
Quant aux charges liées à ces opérations, elles ont augmenté de 71% à 1 325 118 KDH, en liaison, principalement, avec des étalements de primes des titres d'investissement plus importants en 2015 qu'en 2014 (+426 758 KDH) du fait de l'acquisition, durant ces deux années, de titres offrant des coupons élevés.

Le résultat des **opérations de politique monétaire** correspond exclusivement aux intérêts perçus au titre des interventions de la Banque sur le marché monétaire, depuis la suppression, en décembre 2013, de la rémunération de la réserve monétaire. En 2015, ce résultat a accusé une nouvelle baisse qui est ressortie à 46% (-19% en 2014), se situant à **880 414 KDH**. Cette évolution est due à la réduction par la Banque du volume moyen de ses octrois de liquidités aux banques, qui est revenu de 55 622 784 KDH à 35 164 514 KDH en 2015, dans un contexte marqué par l'atténuation du déficit de la liquidité.

Plus particulièrement, les intérêts au titre des avances à 7 jours ont régressé de plus de moitié à 483 306 KDH, en liaison avec le repli de leur encours moyen qui a été ramené à 19 332 232 KDH en 2015 contre 36 266 079 KDH en 2014, expliquant largement l'accroissement de la baisse de ce résultat entre ces deux années.

Le résultat des **autres opérations**, recouvrant, principalement, les commissions revenant à la Banque au titre des prestations de services rendus à la clientèle et les ventes de Dar As-Sikkah, a pour sa part atteint **691 814 KDH**, soit une hausse de 24%. Les ventes de documents sécurisés et des billets de banque étrangers destinés à l'export se sont accrues, respectivement, de 14% et 18%, totalisant des recettes de près de 208 480 KDH.

Les **charges générales d'exploitation** sont composées des charges de personnel, des achats de matières et fournitures, des frais généraux et des dotations nettes aux amortissements et aux provisions. Elles se sont établies à **1 658 233 KDH**, soit une progression maîtrisée de **1%**.



2-Etats de synthèse

2-1 Bilan (Actif)

Tableau 4 : Actif au 31 décembre 2015

(En milliers de dirhams)	Notes	2015	2014
Avoirs et placements en or	1	7 473 485	7 692 458
Avoirs et placements en devises	2	210 208 009	169 578 580
- Avoirs et placements auprès des banques étrangères		13 386 160	11 979 318
- Bons du Trésor étrangers et assimilés		193 157 881	153 507 463
- Autres avoirs en devises		3 663 968	4 091 798
Avoirs auprès d'organismes financiers internationaux	3	9 168 578	8 821 380
- Souscription au FMI - Tranche de réserve		1 168 843	1 107 835
- Avoirs en Droits de Tirage Spéciaux		7 663 483	7 417 983
- Souscription au Fonds Monétaire Arabe		336 252	295 561
Concours financiers à l'Etat		-	-
- Avances conventionnelles		-	-
- Avances au titre de facilités de caisse		-	-
- Autres concours financiers		-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés marocains	4	23 261 213	42 232 212
- Valeurs reçues en pension des banques		-	-
- Avances aux banques		23 016 982	41 852 088
- Autres créances		244 231	380 124
Bons du Trésor - Opérations d'Open Market		-	-
Autres actifs	5	6 453 419	6 653 282
Valeurs immobilisées	6	3 136 081	3 293 037
Total Actif		259 700 786	238 270 950

2-2 Bilan (Passif)

Tableau 5 : Passif au 31 décembre 2015

(En milliers de dirhams)	Notes	2015	2014
Billets et monnaies en circulation	7	205 884 204	191 457 660
- Billets en circulation		202 940 760	188 703 752
- Monnaies en circulation		2 943 444	2 753 909
Engagements en or et en devises	8	6 767 584	5 260 598
- Engagements en or		-	-
- Engagements en devises		6 767 584	5 260 598
Engagements en dirhams convertibles	9	217 586	196 194
- Engagements envers des organismes financiers internationaux		208 220	190 971
- Autres engagements		9 366	5 222
Dépôts et engagements en dirhams	10	23 165 311	16 947 983
- Compte courant du Trésor public		3 276 541	2 117 412
- Dépôts et engagements en dirhams envers les banques marocaines		13 575 392	9 752 800
- Comptes courants		13 575 392	9 752 800
- Comptes de reprise de liquidité		-	-
- Comptes de facilités de dépôts		-	-
- Dépôts des administrations et des établissements publics		2 571 885	2 461 356
- Autres comptes		3 741 493	2 616 415
Autres passifs	11	9 876 385	10 707 436
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	3	7 706 430	7 355 033
Capitaux propres et assimilés (dont)	12	5 532 805	5 534 143
- Capital		500 000	500 000
- Réserves		5 001 340	5 001 340
- Report à nouveau		25 066	24 164
Résultat net de l'exercice		550 481	811 902
Total Passif		259 700 786	238 270 950

2-3 Hors bilan

Tableau 6 : Hors bilan au 31 décembre 2015

(En milliers de dirhams)	Notes	2015	2014
Opérations de change au comptant			
Devises à livrer au comptant		-	-
Dirhams à recevoir au comptant		-	-
Opérations de change à terme			
Devises à recevoir à terme		-	-
Devises à livrer à terme		-	-
Opérations de change-dépôts en devises	13	5 820 953	1 971 243
Opérations de change-opérations d'arbitrage	13		
Devises à recevoir		80 714	307 325
Devises à livrer		80 669	306 441
Ajustement devises hors bilan		-	-
Engagements sur produits dérivés		-	-
Engagements sur titres	14		
Titres reçus sur avances accordées		17 604 798	22 546 127
Titres reçus sur avances à accorder		15 425 600	11 225 200
Autres garanties reçues sur avances accordées		6 633 500	19 541 768
Avances à accorder		-	23 002 063
Titres étrangers à recevoir		12 868 068	1 096 900
Titres étrangers à livrer		8 460 222	1 799 438
Autres engagements	15		
Garanties de marchés reçues		53 158	49 786
Engagements de garanties reçues au titre des prêts au personnel		736 090	835 443
Engagements de financement donnés en faveur du personnel		39 673	63 665
Autres engagements donnés		1 000	1 000

2-4 Compte de produits et charges

Tableau 7 : CPC comptable au 31 décembre 2015

(En milliers de dirhams)	Notes	2015	2014
Produits		4 141 195	3 989 547
Intérêts perçus sur avoirs et placements en or et en devises	16	1 981 270	1 266 372
Intérêts perçus sur créances sur les établissements de crédit et assimilés	17	880 708	1 633 494
Autres intérêts perçus	18	9 977	8 439
Commissions perçues	19	613 598	481 431
Autres produits financiers	20	115 263	70 025
Ventes de biens et services produits	21	205 819	200 264
Produits divers	22	37 326	40 422
Reprises sur amortissements		-	-
Reprises de provisions	23	293 809	232 348
Produits non courants	24	3 426	56 752
Charges		3 590 715	3 177 645
Intérêts servis sur engagements en or et en devises	25	5 316	7 380
Intérêts servis sur dépôts et engagements en dirhams	26	166 054	170 102
Commissions servies	27	17 104	13 115
Autres charges financières	28	958 008	475 480
Charges de personnel	29	726 640	720 808
Achats de matières et fournitures	30	208 112	187 389
Autres charges externes	31	307 245	301 768
Dotations aux amortissements et aux provisions	32	795 989	737 440
Charges non courantes	33	11 911	17 077
Impôt sur le résultat	34	394 335	547 085
Résultat net		550 481	811 902

2-5 Principales règles comptables et méthodes d'évaluation

2-5-1 Cadre réglementaire

Les états de synthèse sont élaborés et présentés conformément au Plan Comptable de Bank Al-Maghrib validé par le Conseil National de la Comptabilité en mai 2007.

La Banque applique les prescriptions comptables indiquées dans la Norme Générale Comptable pour tout ce qui est commun aux entreprises en matière d'évaluation des stocks et de ses immobilisations corporelles et autres immobilisations et applique des évaluations spécifiques pour toutes ses opérations particulières.

Les états de synthèse tels qu'énumérés dans l'article 55 de la loi n° 76-03 portant Statut de Bank Al-Maghrib, comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges (CPC) et l'état des informations complémentaires (ETIC).

2-5-2 Méthodes d'évaluation

Opérations de change

Sont considérés comme opérations de change, les achats et ventes de devises au comptant et à terme et ce, aussi bien pour le compte propre de Bank Al-Maghrib que dans le cadre de l'intermédiation avec les banques. Ces opérations sont comptabilisées dans les comptes du hors bilan correspondants à leur date d'engagement. Elles sont ensuite enregistrées dans les comptes du bilan à la date de valeur ou de livraison des liquidités.

Avoirs et engagements en or et en devises

Les avoirs et les engagements en or et en devises sont convertis en dirhams sur la base des cours de change en vigueur des devises à la date de clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes résultant de cette opération sont inscrits au compte de réévaluation des réserves de change figurant au passif du bilan de la Banque et ce, conformément aux dispositions de la convention régissant ce compte, conclue le 29 décembre 2006 entre Bank Al-Maghrib et l'Etat. Celle-ci, fixe le seuil minimum qui correspond à 2,5% des avoirs extérieurs nets de BAM, niveau auquel doit être maintenu le solde de ce compte et prévoit un mécanisme de dotation ou de prélèvement en cas d'insuffisance ou d'excédent par rapport au minimum requis. Ce mécanisme de réévaluation n'engendre pas d'impact fiscal.

Les produits et les charges en devises sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les titres

Les titres acquis dans le cadre de la gestion des réserves de change sont classés en fonction de l'intention de leur détention, en portefeuille de transaction, de placement ou d'investissement.

Le portefeuille de transaction est composé de titres acquis avec l'intention, dès l'origine, de les revendre à brève échéance n'excédant pas six mois. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais d'acquisition inclus et, le cas échéant, coupons courus inclus. Les plus ou moins-values découlant de l'évaluation mensuelle de ces titres au prix de marché sont comptabilisées dans les comptes de résultat correspondants.

A fin 2015, Bank Al-Maghrib ne détient aucun titre de transaction dans son portefeuille.

Le portefeuille de placement est composé des titres autres que ceux classés en titres de transaction ou d'investissement. Ils sont acquis avec l'intention de les garder pendant un délai supérieur à six mois mais sans que la Banque n'envisage de les conserver jusqu'à l'échéance. Leur comptabilisation suit les règles suivantes :

- les entrées en portefeuille sont inscrites au bilan au prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et le cas échéant coupons courus exclus ;
- les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres (décote ou prime) ne sont pas amorties sur la durée de détention des titres
- et les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché de ces titres font l'objet de provisions pour dépréciation sur une base hebdomadaire. Cependant, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il est à souligner qu'à compter du mois d'octobre 2008, la Banque a créé une sous-catégorie dans ses titres de placement pour loger les titres à intérêts précomptés. Ces derniers sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, intérêts inclus. Les intérêts précomptés sont étalés sur la durée de vie des titres et comptabilisés dans les comptes de produits à l'issue de chaque fin de mois.

Le portefeuille d'investissement est constitué de titres acquis avec l'intention de détention jusqu'à l'échéance qui sont comptabilisés selon les règles ci-dessous :

- ils sont inscrits à leur prix d'acquisition, frais exclus et le cas échéant, coupons courus exclus ;
- les plus-values sur ces titres ne sont pas constatées ;
- les moins-values sur ces titres ne sont constatées que quand la Banque estime que le titre qui accuse une moins-value, sera probablement revendu durant l'exercice suivant et dans le cas où il existe un risque probable de défaillance de l'émetteur

- et les différences entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (décote ou prime) sont amorties d'une manière linéaire sur la durée résiduelle des titres.

Au 31/12/2015, aucune provision n'est constatée pour ce portefeuille.

Les autres avoirs en devises

La Banque dispose d'un portefeuille de titres libellés en dollars américains dont la gestion est déléguée à la Banque Mondiale sur la base de contrats de délégation.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur de marché. En effet, ils sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition ; les plus ou moins-values constatées à l'issue de chaque mois sont comptabilisées aux comptes de produits et charges appropriés et ce, sur la base des valeurs liquidatives de fin de mois dûment auditées et communiquées par les mandataires de gestion.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette constituée de leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les immobilisations, frais accessoires inclus, sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien en appliquant les taux d'amortissement en vigueur.

Les délais d'amortissement retenus, selon la nature de chaque immobilisation, sont les suivants :

Tableau 8 : Délais d'amortissement des immobilisations

Immeubles	20 ans
Agencements, aménagements et installations	5 ans
Matériel de Dar As-Sikkah	10 ans
Matériel de bureau, matériel et logiciels informatiques, véhicules et autres matériels	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations financières

Les titres de participation dans les institutions financières marocaines et étrangères figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nette correspondant à leur coût d'acquisition diminué des provisions constituées à la date d'arrêt. En ce qui concerne les participations étrangères, leur valeur est convertie en dirhams au cours historique de la devise.

Les provisions pour dépréciation de ces titres non cotés sont évaluées à la clôture de l'exercice selon la méthode de l'actif net comptable sur la base des derniers états de synthèse communiqués.

Les stocks

Les stocks sont constitués des :

- matières et fournitures consommables ;
- matières premières pour la fabrication des billets et des monnaies (papier, encre et flans) ;
- produits finis et encours (documents sécurisés et billets à l'export)
- et des pièces commémoratives.

Les matières et fournitures consommables sont inscrites au bilan à leur prix d'achat diminué, le cas échéant, de la provision constituée au titre de leur dépréciation à la date de clôture.

Les matières premières sont inscrites au bilan à leur coût constitué du prix d'acquisition majoré des frais d'approche et diminué, le cas échéant, de la provision constituée au titre de leur dépréciation.

Les produits finis et les encours de produits destinés à la vente sont inscrits au bilan à leur coût de production minoré, le cas échéant, de la provision constituée au titre de leur dépréciation.

2-5-3 Dispositif de gestion des risques financiers

Description des risques

Les risques financiers auxquels la Banque est exposée dans le cadre de la gestion des réserves de change sont :

- le **risque de crédit**, défini comme étant :
 - d'une part, le risque de défaut de paiement (risque de contrepartie) qui correspond au risque de perte économique dû à l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations
 - et d'autre part, le risque de réduction de la cote de crédit relatif au risque d'abaissement de la note de crédit par une ou plusieurs agences de notation ;
- le **risque de marché** qui désigne le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des facteurs de marché. Il concerne, entre autres, les risques liés aux mouvements des taux d'intérêt ou de change
- et le **risque de liquidité** qui représente l'éventualité de ne pas pouvoir honorer les engagements, même par la mobilisation des actifs ou du moins avec une perte significative en capital.

Dans ce cadre, des orientations générales de la politique de placement fixent le cadre de la gestion des risques auxquels la Banque est exposée et en définit les règles. Ainsi, les objectifs de détention et de gestion des réserves, les principes de placement, la répartition des réserves de change et des placements en devises mais également l'univers d'investissement, sont formalisés dans la directive relative à la gestion des réserves. Par ailleurs, le cadre de gestion des risques définit les critères d'éligibilité pour les émetteurs et contreparties, les règles de concentration ainsi que les limites à respecter et les termes de placement autorisés.

Cadre de gouvernance

La mise en œuvre du dispositif de gestion des risques repose sur un cadre de gouvernance qui s'articule autour des comités ci-dessous :

- **Le Comité Monétaire et Financier (CMF)** : valide la stratégie de gestion des réserves, les orientations d'investissement ainsi que l'allocation stratégique des actifs. Il approuve également les limites accordées aux contreparties bancaires.

- **Le Comité d'investissement** : a pour principales attributions de mettre en œuvre la politique de placement fixée par le Conseil de la Banque, de proposer au Comité Monétaire et Financier de la Banque la stratégie de gestion et de suivre sa mise en œuvre.
- **Le Comité des Risques** : a pour prérogatives de proposer l'allocation stratégique des actifs et les indices de référence ainsi que les directives d'investissement, de valider la liste des émetteurs et des contreparties et les limites y afférentes et enfin d'examiner les déviations par rapport aux règles de gestion et proposer les mesures et actions à entreprendre.

D'un point de vue opérationnel, l'ensemble des expositions de la Banque en devises font l'objet d'un contrôle et d'une surveillance au quotidien, en vue de se conformer aux dispositions de la directive d'investissement. Le suivi est opéré à travers les systèmes d'information de la Banque qui permettent de centraliser l'ensemble des positions et de vérifier leur conformité par rapport aux règles en place.

Dans ce cadre, des analyses et rapports sont élaborés et transmis aux parties concernées afin de rendre compte en continu des expositions de la Banque sur les marchés financiers internationaux.

Toute déviation par rapport aux règles fait l'objet d'une notification pour décider des actions à entreprendre. Elle est également consignée dans le rapport adressé au Comité Monétaire et Financier.

La Banque assure ainsi le suivi des risques et des contrôles à travers :

- le **rapport des risques et de performance mensuel** : adressé au Comité Monétaire et Financier, ce document donne une vue globale sur les expositions en termes de risque de marché et de crédit ;
- le **rapport des risques et de performance** : élaboré quotidiennement, ce rapport présente d'une manière synthétique, les expositions par tranches de réserves et par émetteur ainsi que les indicateurs de risque et de performance (Value at Risk, duration et risque de change) ;
- le **rapport relatif au suivi de la directive d'investissement** : permet de contrôler quotidiennement le respect des limites définies par la directive d'investissement. Il inclut également le contrôle du respect de l'allocation stratégique retenue et des limites de duration par tranches de réserves ;
- le **rapport relatif au suivi du mandat de gestion** : produit selon une fréquence hebdomadaire, il regroupe les principaux indicateurs de risque et de performance ainsi que le suivi des règles de gestion auxquelles doit se conformer le mandataire

- et le **tableau de bord sur le suivi du risque de crédit** : permet de suivre le risque de crédit des pays souverains et des contreparties bancaires de la Banque à travers certains indicateurs pour une meilleure appréciation de la qualité des actifs en portefeuille et des contreparties de la Banque.

Gestion des risques financiers

Risque de crédit

La gestion du risque de contrepartie bancaire est effectuée sur la base de la fixation de limites de crédit correspondant à une exposition maximale dont la revue est effectuée de manière semestrielle. Le suivi et la surveillance des expositions sont effectués sur une base quotidienne.

Afin d'assurer une meilleure appréciation de l'exposition au risque de crédit pour une contrepartie bancaire, un émetteur ou à l'échelle des réserves de change, le cadre opérationnel prévoit un indicateur synthétique de mesure de ce risque correspondant au score du risque de crédit. L'approche consiste à retenir les notations des trois principales agences de notation (S&P, Moody's et Fitch), auxquelles sont attribuées des notes chiffrées par un système d'équivalence Note / Score pour chaque niveau de rating. Un score moyen est ainsi calculé permettant l'appréciation du risque de manière unitaire ou globale.

Risques de marché

L'exposition de la Banque aux risques de marché est mesurée à travers un certain nombre d'indicateurs tels que la duration effective des portefeuilles, la sensibilité par rapport au risque de variation des taux ainsi que par les contraintes de gestion en termes d'exposition qui sont mises en place.

2-5-4 Commentaires sur les postes du bilan

Note 1 : Avoirs et placements en or

Ce poste comporte la contrevaletur en dirhams des avoirs en or déposés au Maroc et auprès de dépositaires étrangers, ainsi que celle des placements en or effectués avec des contreparties étrangères. Depuis fin 2006, ces avoirs sont évalués au cours du marché. Les gains et les pertes issus de cette opération sont imputés au compte de réévaluation des réserves de change et ce, conformément aux dispositions

de la convention régissant ce compte conclue entre Bank Al-Maghrib et l'Etat.

A la clôture de l'exercice 2015, la contrevaletur des avoirs et placements en or s'est repliée de 3%, sous l'effet de la dépréciation de 11% du cours de l'once d'or qui s'est établi à 1 062,25 USD, dont l'impact a été atténué par la remontée du cours du dollar qui a gagné 10% passant à 9,91 DH.

Note 2 : Avoirs et placements en devises

En vertu de l'article 8 de son Statut, Bank Al-Maghrib détient et gère les réserves de change qui sont constituées des avoirs en or, en DTS et en devises. Ce poste abrite la contrevaletur en dirhams des avoirs en devises convertibles. Ces derniers sont détenus sous forme, notamment, de dépôts à vue et à terme et de titres obligataires étrangers.

Tableau 9 : Avoirs et placements en or

	2015	2014
Prix de l'once d'or en MAD ⁽¹⁾	10 522	10 844
Quantité en onces d'or	710 250	709 368
Valeur de marché ⁽²⁾	7 473 485	7 692 458
Stock d'or (en tonnes)	22	22

⁽¹⁾ Cours de l'or/USD/MAD

⁽²⁾ En milliers de dirhams

Tableau 10 : Ventilation par type de placement

En milliers de dirhams	2015	Part	2014	Part
Comptes à vue	976 853	1%	1 456 732	1%
Comptes à terme	7 745 835	4%	7 891 395	5%
Titres de placement ⁽¹⁾	72 760 557	34%	117 587 160	69%
Titres d'investissement	120 397 324	57%	35 920 303	21%
Autres ⁽²⁾	8 327 440	4%	6 722 989	4%
Total	210 208 009	100%	169 578 580	100%

⁽¹⁾ Compte tenu des provisions pour dépréciation des titres.

⁽²⁾ Y compris les intérêts courus, les mandats de gestion et les BBE.

Demeurant le poste le plus important à l'actif dont le poids dans le bilan s'est renforcé à 81% au lieu de 71%, les avoirs et placements en devises ont vu leur montant s'apprécier de 24% pour atteindre 210 208 009 KDH contre 169 578 580 KDH à fin 2014, parallèlement à la consolidation des réserves de change.

Face à cette évolution et du fait également de la divergence des politiques monétaires de la BCE et de la FED, la stratégie de gestion des avoirs en devises privilégiant la sécurité d'abord, la liquidité et enfin le rendement, validée par le Conseil de décembre 2014, préconisait une

augmentation du portefeuille d'investissement tout en allongeant la durée des placements ainsi que la minimisation de l'impact des taux négatifs dans la zone euro. Il en découle une forte croissance du portefeuille « Investissement » à 120 397 324 KDH et une réduction de près de 75% de l'encours moyen des placements monétaires en euro.

Concernant leur répartition par devise, l'alignement de la structure des avoirs et placements sur les nouvelles pondérations du panier de cotation du dirham fixées en avril 2015, s'est traduit par le renforcement de la position dollar contre celle de l'euro.

Note 3 : Avoirs auprès d'organismes financiers internationaux

Ce poste, reflétant les positions auprès du FMI et du FMA, s'est accru de 4% en s'élevant à 9 168 578 KDH, en liaison, essentiellement, avec l'accroissement de la contrevaletur des avoirs en DTS, sous l'effet de l'appréciation du cours du dollar (+10%).

Position avec le FMI

A l'actif :

- La souscription au FMI - Tranche de réserve qui constitue la fraction (14,5%) souscrite par Bank Al-Maghrib au titre de la quote-part du Maroc au FMI. Elle se compose de :
 - **la tranche disponible** : 70,46 millions de DTS (967 216 KDH) représentant la participation

Tableau 11 : Ventilation par durée résiduelle (*)

	2015	2014
≤ 1an	23%	55%
> 1an	77%	45%
Total	100%	100%

(*) Portefeuilles gérés en interne.

Tableau 12 : Position avec le FMI

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
ACTIF			
Souscription au FMI- Tranche de réserve	1 168 843	1 107 835	6%
Avoirs en DTS	7 663 483	7 417 983	3%
Total	8 832 326	8 525 819	4%
PASSIF			
Allocations de DTS	7 706 430	7 355 033	5%
Comptes n°1 et 2	201 747	184 833	9%
Total	7 908 177	7 539 866	5%

en devises de Bank Al-Maghrib. Cette créance, qui pourrait être utilisée par notre pays en cas de besoin, est incluse dans les avoirs officiels de réserve de notre Institut

- **et de la tranche mobilisée** : 14,70 millions de DTS (201 626 KDH) équivalents à la souscription en monnaie nationale par Bank Al-Maghrib, inscrits au «compte n°1» du FMI ouvert sur les livres de notre Institut.
- Les avoirs en DTS qui représentent la contrevaletur des avoirs de Bank Al-Maghrib auprès du FMI. Ce compte enregistre à son débit, les opérations d'achat de DTS par la Banque et les rémunérations versées par le FMI et à son crédit, les paiements des commissions sur allocations de DTS sur une base trimestrielle ainsi que les remboursements d'emprunts du Maroc. Ces avoirs ont été substantiellement renforcés en 2014, suite à l'acquisition de 320 millions de DTS pour rétablir une position neutre vis-à-vis du FMI. Au terme de 2015, la contrevaletur des avoirs en DTS a affiché une augmentation de 3% due à l'appréciation du dollar. Exprimés en DTS, ils ont accusé une diminution de 7 933 858 DTS à 558 293 300 DTS, s'expliquant, principalement, par le règlement au FMI, en août 2015, de la commission d'engagement relative à la ligne de précaution et de liquidité (LPL), pour un montant de 7 940 700 DTS (l'équivalent de 109 536 KDH).

Au passif du bilan figure le poste allocations de Droits de Tirage Spéciaux qui correspond à la valeur en dirhams des montants des allocations de DTS accordées par le FMI au Maroc en sa qualité de pays membre. En 2009, ce compte a été crédité de 5,7 milliards de dirhams, représentant la part du Maroc dans l'allocation générale et l'allocation spéciale (475,8 millions de DTS) octroyées par le FMI en faveur des pays membres. Des commissions trimestrielles sont payées par la Banque au FMI sur ces allocations. A fin 2015, ces dernières sont restées au même niveau que l'exercice précédent, soit 561,42 millions de DTS. La hausse de leur contrevaletur en dirhams est attribuable à l'appréciation du cours du dollar, comme précisé ci-dessus.

Souscription au FMA

Elle représente la fraction, prise en charge par la Banque, de la souscription libérée au capital du FMA.

La participation du Maroc à cette Institution s'élève à 37,19 millions de Dinars Arabes, répartie entre Bank Al-Maghrib et le Trésor comme suit :

- 200 000 Dinars Arabes libérés en monnaie nationale versés au compte du FMA ouvert sur les livres de Bank Al-Maghrib. La part revenant à la Banque est de 150 000 Dinars Arabes (5 895 KDH) ;
- 17,56 millions de Dinars Arabes souscrits en devises dont 8,17 millions de Dinars Arabes souscrits par la Banque (336 252 KDH).

Il convient de noter que Bank Al-Maghrib a procédé, en avril 2015, au règlement de la deuxième tranche (0,65 millions de Dinars Arabes) au titre de sa participation à l'augmentation de capital du FMA, dont le déblocage par les pays membres est programmé sur la période quinquennale 2014 - 2018 ;

- 19,44 millions de Dinars Arabes dont 9,11 millions revenant à Bank Al-Maghrib au titre des augmentations du capital du FMA par incorporation des réserves, intervenues en 2005 (5,88 millions de Dinars Arabes) et en 2013 (3,23 millions de Dinars Arabes).

Note 4 : Créances sur les établissements de crédit et assimilés marocains

Ce poste comprend les opérations de refinancement des établissements de crédit effectuées dans le cadre de la conduite de la politique monétaire, conformément à l'article 6 du Statut de la Banque.

En 2015, Bank Al-Maghrib a réduit le montant de ses interventions sur le marché monétaire, en relation avec des besoins en liquidités nettement en retrait par rapport à l'année 2014. Le refinancement des banques est passé, en fin d'année, de 41 852 088 KDH à un niveau de 23 016 982 KDH dont 59% au titre des prêts garantis.

Tableau 13 : Structure des concours aux banques

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Opérations de pension	9 516 982	23 002 088	-59%
Avances à 7 jours	7 000 831	23 002 088	-70%
Avances à 24 heures	2 516 151	-	-
Pension livrée	-	-	-
Prêts garantis	13 500 000	18 850 000	-28%
Total	23 016 982	41 852 088	-45%

Plus précisément, pour combler le déficit des trésoreries bancaires, Bank Al-Maghrib est tout au long de l'année 2015, intervenue sur le marché monétaire par le biais :

- des opérations principales sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, consenties au taux directeur, constituant le principal instrument de mise en œuvre de la politique monétaire. Ces avances ont porté en fin d'année sur un montant de 7 000 831 KDH. L'analyse de l'évolution infra-annuelle du volume moyen accordé fait ressortir les tendances suivantes :

- une hausse de 1 234 260 KDH sur le premier trimestre 2015 par rapport au niveau enregistré durant le mois de décembre 2014, expliquée par l'effet restrictif des opérations du Trésor ;
 - une contraction de 4 298 920 KDH, entre le premier trimestre et le deuxième trimestre 2015 qui a été marqué par l'émission obligataire à l'international de l'OCP d'un milliard de dollars ;
 - une seconde baisse de 3 435 848 KDH sur le troisième trimestre 2015, due, essentiellement, à l'accélération du rythme de cessions des BBE par les banques à Bank Al-Maghrib durant la période estivale
 - et enfin une nette réduction de 8 977 877 KDH entre les deux derniers trimestres de l'année, sous l'effet combiné du reflux de la circulation fiduciaire et de la consolidation des avoirs en devises.
- des prêts garantis qui ont porté sur un montant global de 13 500 000 KDH, correspondant au renouvellement partiel des quatre opérations initiées en 2014, échues durant 2015. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du programme de soutien au financement des TPME, mis en place en décembre 2013, reconduit pour une durée minimale de deux ans, à compter de décembre 2015. Elles sont consenties à la moyenne du taux directeur au cours de la période considérée
 - et ponctuellement des avances à 24 heures, lesquelles sont accordées au taux directeur majoré de 100 pbs et dont le montant s'est établi en fin d'année à 2 516 151 KDH.

La Banque peut également, dans le cadre de la régulation monétaire, recourir à des opérations de swap de change qui font partie de la catégorie long terme et intervenir sur le marché secondaire des titres du Trésor.

Note 5 : Autres actifs

Les autres actifs comprennent, entre autres, les comptes d'encaissement et les comptes de régularisation qui sont constitués, notamment, des charges à répartir sur plusieurs exercices, des charges constatées d'avance et des produits à recevoir et tout autre montant débiteur en instance de régularisation. A fin 2015, ce poste a affiché une légère baisse de 3% revenant à 6 453 419 KDH.

Note 6 : Valeurs immobilisées**Tableau 14 : Valeurs immobilisées**

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Prêts immobilisés	712 422	660 152	8%
Titres de participation	103 322	73 016	42%
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 181 211	6 063 447	2%
Valeurs immobilisées brutes	6 996 955	6 796 615	3%
Amortissements et provisions	3 860 874	3 503 578	10%
Valeurs immobilisées nettes	3 136 081	3 293 037	-5%

Au terme de l'exercice sous revue, la valeur nette des immobilisations de la Banque s'est établie à 3 136 081 KDH, soit -5% par rapport à l'exercice précédent, suite à la constatation des dotations aux amortissements relatives à l'exercice 2015 pour un montant de 354 611 KDH.

Titres de participation

En 2015, la Banque a souscrit à l'augmentation de capital opérée par Casablanca Finance City Authority, qui a été approuvée par son assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2015, pour un montant de 30 000 KDH, portant ainsi la valeur brute globale de sa participation dans le capital de cet organisme à 50 000 KDH.

La Banque a également procédé, durant cette année, au versement de sa quote-part d'un montant de 59 KDH dans le capital de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG). Cette Société a été créée en 2015, en application des dispositions de l'article 132 de la nouvelle Loi bancaire n°103-12, qui stipule dans son article 135 que « le capital social de la société gestionnaire est détenu par Bank Al-Maghrib et par les établissements de crédit adhérents aux fonds gérés par ladite société ». Sa mission consiste à gérer les fonds de garantie des dépôts bancaires et contribuer au redressement des difficultés des établissements de crédit.

Tableau 15 : Titres de participation

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Titres détenus dans les établissements marocains (dont)	56 824	26 765	>100%
Dar Ad-Damane	1 265	1 265	-
Maroclear	4 000	4 000	-
Casablanca Finance City Authority	50 000	20 000	>100%
Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	59	-	-
Titres détenus dans les institutions financières étrangères	46 499	46 252	1%
Ubac Curaçao	23 228	23 228	-
Swift	519	519	-
Fonds Monétaire Arabe	5 895	5 648	4%
Programme de Financement du Commerce Arabe	16 856	16 856	-
Total brut des titres de participation	103 322	73 016	42%

Immobilisations corporelles et incorporelles**Tableau 16 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

En milliers de dirhams	Montant brut 2014	Augmentation	Diminution	Montant brut 2015
Immeubles	2 305 538	143 440	-	2 448 978
Terrains	232 601	-	-	232 601
Travaux et constructions en cours	144 773	8 190	136 755	16 208
Agencements, aménagements et installations	222 497	12 123	12	234 608
Mobilier, matériel, véhicules et équipement à caractère social	2 360 230	57 229	11 195	2 406 264
Immobilisations incorporelles	551 979	87 454	46 426	593 006
Autres	245 829	4 356	639	249 546
Total	6 063 447	312 792	195 028	6 181 211

A fin 2015, l'encours brut des investissements de la Banque en immobilisations corporelles et incorporelles s'est établi à 6 181 211 KDH, en hausse de 117 764 KDH par rapport à fin 2014. Les investissements portent sur un montant de 129 610 KDH et sont répartis, principalement, comme suit :

- 34% relatifs aux investissements s'inscrivant dans le cadre du projet d'infrastructure et du système d'information et concernent, principalement, la solution de stockage consolidée, la refonte de la solution de la salle des marchés "front to back" ainsi que l'acquisition de serveurs et de licences ;
- 21% correspondant aux investissements liés aux projets d'exploitation et hors exploitation et portent, essentiellement, sur l'équipement du centre de vacances d'Agadir, les travaux d'aménagement de l'administration centrale et l'extension de la salle d'impression de Dar As-Sikkah ;
- 19% se rapportant aux travaux et équipements récurrents, notamment, les acquisitions de matériel informatique
- et 8% sont dédiés, principalement, au renforcement des dispositifs de sécurité informatique.

Note 7 : Billets et monnaies en circulation

Bank Al-Maghrib exerce, conformément à l'article 5 de son Statut, le privilège d'émission des billets de banque et des pièces de monnaie. Le montant de ce poste correspond à la différence entre les billets et monnaies émis et ceux qui se trouvent dans les caisses de la Banque.

Arrêtée à fin 2015, la circulation fiduciaire a augmenté de 8% à 205 884 204 KDH, traduisant la hausse de la demande de billets durant cette année. En glissement mensuel, elle a, conformément à son profil saisonnier, enregistré des pics durant, notamment, les troisième et quatrième trimestres de l'année accompagnant la période estivale, le mois de ramadan et la célébration des fêtes religieuses.

Note 8 : Engagements en or et en devises

Ces engagements comprennent, essentiellement, les dépôts en devises des banques étrangères. Leur progression de 29% à 6 767 584 KDH s'explique par celle des engagements de la Banque en devises.

Note 9 : Engagements en dirhams convertibles

Ce poste englobe, les engagements de la Banque en dirhams convertibles envers les banques étrangères, les organismes financiers internationaux (FMI, BIRD) et les non-résidents.

Le « compte n°1 » du FMI constitue l'essentiel de ce poste. Les avoirs de ce compte ainsi que ceux du « compte n°2 » du FMI, qui sont réajustés annuellement pour tenir compte de la parité du Dirham contre le DTS, se sont chiffrés, à fin 2015, à 201 747 KDH.

Tableau 17 : Engagements en dirhams convertibles

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Engagements envers les organismes financiers internationaux	208 220	190 971	9%
Engagements envers les banques étrangères	2 723	5 242	-48%
Comptes ordinaires des organismes financiers internationaux	205 497	185 730	11%
Autres engagements	9 366	5 222	79%
Total	217 586	196 194	11%

Note 10 : Dépôts et engagements en dirhams

Ce poste regroupe, notamment :

- le compte courant du Trésor, tenu par Bank Al-Maghrif en vertu de l'article 12 de son Statut. Il est rémunéré aux conditions ci-dessous, conformément à la convention signée entre le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrif le 28 juillet 2009 :

- la tranche inférieure ou égale à 2 milliards de dirhams est rémunérée au taux des avances à 7 jours moins cinquante points de base ;
- la tranche supérieure à 2 milliards de dirhams jusqu'à 3 milliards est rémunérée au taux des avances à 7 jours moins cent points de base
- et la tranche supérieure à 3 milliards de dirhams n'est pas rémunérée.

Tableau 18 : Dépôts et engagements en dirhams

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Compte courant du Trésor public	3 276 541	2 117 412	55%
Comptes courants des banques marocaines	13 575 392	9 752 800	39%
Reprises de liquidités	-	-	-
Facilités de dépôts	-	-	-
Dépôts des administrations et des établissements publics	2 571 885	2 461 356	4%
Autres comptes	3 741 493	2 616 415	43%
Total	23 165 311	16 947 983	37%

- les comptes des banques marocaines, destinés principalement à satisfaire leurs obligations en matière de réserve monétaire, instituée en vertu de l'article 25 dudit statut, dont le montant minimum requis correspond à 2% des exigibilités des banques et doit être respecté en moyenne sur la période d'observation
- et les dépôts des administrations et des établissements publics dont le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social. Les disponibilités de ce fonds sont rémunérées au taux des avances à 7 jours diminué de cinquante points de base.

Cette rubrique peut abriter, également, dans un contexte de surliquidité :

- les reprises de liquidités à 7 jours sous forme de dépôts à blanc par appel d'offres qui sont assorties du taux directeur minoré de cinquante points de base
- et les facilités de dépôts à 24 heures permettant aux banques de placer, à leur initiative, un excédent de trésorerie. La rémunération appliquée à ces dépôts correspond au taux directeur minoré de cent points de base.

La hausse de ce poste de 37% à 23 165 311 KDH trouve son explication, essentiellement, dans l'accroissement de 55% du solde du compte du Trésor qui est passé à 3 276 541 KDH et de 39% des avoirs des banques marocaines qui se sont établis à 13 575 392 KDH.

Note 11 : Autres passifs

Les autres passifs comprennent, notamment :

- les créiteurs divers qui sont constitués, principalement, des retenues d'impôts et taxes, des autres sommes dues à l'Etat et aux tiers et des contributions aux organismes et fonds de prévoyance au titre de la couverture sociale en instance de règlement. Leur baisse de 54% est attribuable, principalement, au règlement par la Banque au Fonds Mutuel de sa cotisation patronale spéciale de

Tableau 19 : Autres passifs

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Autres opérations sur titres	1 086	1 086	-
Créditeurs divers	384 904	845 256	-54%
Comptes de régularisation	178 917	202 326	-12%
Exigibles après encaissement	19 128	7 157	>100%
Provisions pour risques et charges	133 926	85 516	57%
Compte de réévaluation des réserves de change	9 158 425	9 566 096	-4%
Total	9 876 385	10 707 436	-8%

333 608 KDH, constituée par versement annuel de 83 402 KDH sur la période 2008-2011.

- les comptes de régularisation qui sont composés, principalement, des opérations inter-sièges, des charges à payer et des produits constatés d'avance, ainsi que tout autre montant créditeur en instance de régularisation ;
- les exigibles après encaissement dont les comptes constituent la contrepartie des valeurs remises à l'encaissement ;
- les provisions pour risques et charges qui permettent de constater l'existence de pertes et charges liées à des opérations engagées dans l'exercice et dont la réalisation est probable. En 2015, ces provisions ont été portées à 133 926 KDH par la dotation complémentaire de 50 000 KDH constituée par la Banque en couverture des engagements des fonds sociaux, poursuivant, ainsi, sa démarche de provisionnement progressif de la fraction non couverte de l'engagement de retraite, qui est passée de 136 MDH à 166 MDH en 2015.
- le compte de réévaluation des réserves de change qui abrite les variations des contrevaleurs résultant de l'évaluation des avoirs et des engagements en or et en devises, sur la base des cours moyens de fin d'année, conformément aux dispositions de la convention régissant ce compte conclue entre Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances. Cette convention fixe les modalités d'application de l'article 24 du Statut de la Banque relatif à l'évaluation périodique des avoirs en or et en devises. Cette convention stipule, également, qu'en cas d'insuffisance par rapport au minimum requis, une réserve pour perte de change prélevée sur le bénéfice net, est constituée. Le solde créditeur de ce compte ne peut être porté aux produits de l'exercice ni distribué ou affecté à un quelconque emploi.

Note 12 : Capitaux propres et assimilés

En vertu de l'article 2 du Statut de la Banque, le capital est fixé à 500 000 KDH ; il est entièrement détenu par l'Etat. Il peut être augmenté sur décision du Conseil de la Banque, le commissaire du gouvernement entendu, sous réserve d'approbation par voie réglementaire.

Le fonds général de réserves a pour sa part été constitué, conformément à l'article 56 du

Statut de Bank Al-Maghrib, par prélèvement de 10% sur le bénéfice net jusqu'à ce qu'il ait atteint le montant du capital.

Tableau 20 : Capitaux propres

En milliers de dirhams	2015	2014
Capital	500 000	500 000
Réserves	5 001 340	5 001 340
Fonds général de réserves	500 000	500 000
Fonds de réserves spéciaux	4 501 340	4 501 340
Autres capitaux propres	6 398	8 639
Report à nouveau	25 066	24 164
Total	5 532 805	5 534 143

2-5-5 Commentaires sur les postes du hors bilan

La Banque tient une comptabilité des engagements hors bilan qui décrit les engagements donnés et reçus. Les comptes du hors bilan sont mouvementés au débit lorsque l'engagement se traduit à l'échéance ou en cas de réalisation par un mouvement débiteur au bilan et au crédit dans le cas inverse.

L'état des engagements hors bilan comporte les engagements en devises, les engagements sur titres et les autres engagements.

Note 13 : Opérations de change

Tableau 21 : Opérations de change

En milliers de dirhams	2015	2014
Opérations de change-dépôts en devises	5 820 953	1 971 243
Opérations de change-opérations d'arbitrage		
Devises à recevoir	80 714	307 325
Devises à livrer	80 669	306 441

Note 14 : Engagements sur titres

Cette rubrique enregistre principalement les titres donnés en garantie à Bank Al-Maghrib sur les différentes avances accordées aux banques (titres de créances émis ou garantis par l'Etat, titres de créances négociables, créances privées, etc.).

Tableau 22 : Engagements sur titres

En milliers de dirhams	2015	2014
Titres reçus sur avances accordées	17 604 798	22 546 127
Titres reçus sur avances à accorder	15 425 600	11 225 200
Autres garanties reçues sur avances accordées	6 633 500	19 541 768
Avances à accorder	-	23 002 063
Titres étrangers à recevoir	12 868 068	1 096 900
Titres étrangers à livrer	8 460 222	1 799 438

Note 15 : Autres engagements**Tableau 23 : Autres engagements**

En milliers de dirhams	2015	2014
Garanties de marchés reçues	53 158	49 786
Engagements de garanties reçues au titre des prêts au personnel	736 090	835 443
Engagements de financement donnés en faveur du personnel	39 673	63 665
Autres engagements donnés	1 000	1 000

2-5-6 Commentaires sur les postes du compte de produits et charges

Note 16 : Intérêts perçus sur avoirs et placements en or et en devises

Ce poste est fortement corrélé aux niveaux des réserves de change et des taux d'intérêt. Il comprend les intérêts issus des opérations de placement en or, en DTS et en devises ci-dessous, réalisées par la Banque dans le cadre de sa mission de gestion des réserves de change qui lui est conférée par son Statut :

- les placements sur le marché obligataire (portefeuilles d'investissement et de placement) ;
- les placements sur le marché monétaire international (portefeuille de trésorerie) ;
- les avoirs en DTS et la tranche de réserve disponible auprès du FMI ;
- les prêts de titres étrangers
- et les prêts de l'or.

Tableau 24 : Intérêts perçus sur les placements en or et en devises

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Intérêts perçus			
Placements en or	23 560	12 931	82%
Bons du Trésor étrangers et assimilés	1 932 865	1 224 427	58%
Avoirs et placements auprès des banques étrangères ^(*)	14 657	16 506	-11%
Créances sur le FMI	4 079	6 434	-37%
Autres intérêts	6 109	6 074	1%
Total	1 981 270	1 266 372	56%

^(*) Comprend les intérêts des placements monétaires et ceux perçus au titre des comptes courants auprès des banques étrangères.

Les intérêts des placements des réserves de change ont clôturé l'année 2015 avec une forte progression de 56% à 1 981 270 KDH, rompant avec leur tendance baissière observée depuis plusieurs exercices. Cette évolution est, en grande partie, portée par la hausse des revenus du segment obligataire qui se sont élevés à 1 932 865 KDH (+58%), bénéficiant de l'accroissement des encours des placements et des conditions favorables sur le compartiment taux dollar. Ces dernières ont davantage profité à la Banque avec le renforcement de la part du dollar dans les avoirs en devises.

La décomposition analytique des revenus des placements obligataires par portefeuille, fait ressortir :

- une augmentation conséquente des intérêts du portefeuille « Investissement » qui ont plus que doublé (+107%) à 1 142 886 KDH, en relation avec la poursuite en 2015 du renforcement

de la taille de ce portefeuille, tel que préconisé par la stratégie de gestion des réserves de change

- et une hausse de 18% à 789 978 KDH des intérêts du portefeuille « Placement », due, principalement, à l'amélioration de son taux moyen de rémunération.

Sur le segment monétaire, les intérêts générés par les opérations de placement ont affiché une baisse de 9% qui résulte de la réduction par la Banque de leur encours moyen pour minimiser l'impact des taux négatifs en zone euro.

La Banque a continué en 2015 de renforcer ses dépôts en or, eu égard à l'attractivité des taux de rémunération, ce qui s'est traduit par la progression de 82% des intérêts y afférents à 23 560 KDH.

Note 17 : Intérêts perçus sur créances sur les établissements de crédit et assimilés marocains

Ce poste abrite les intérêts perçus par la Banque sur les concours aux établissements de crédit dans le cadre de la conduite de la politique monétaire (cf. note 4 du bilan pour les conditions de rémunération).

Ces intérêts ont connu, pour la deuxième année consécutive, une baisse qui ressort à 46% (-23% en 2014), revenant à 880 708 KDH, en relation avec la réduction par la Banque du volume moyen de ses injections de liquidités qui est passé, d'une année à l'autre, de 55 622 784 KDH à 35 164 514 KDH, face à l'amélioration des trésoreries bancaires.

Tableau 25 : Intérêts perçus sur les concours aux établissements de crédit

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Intérêts perçus (dont)			
Avances à 7 jours	483 306	1 066 828	-55%
Pension livrée	-	189 039	-100%
Avances à 24 heures	5 072	6 588	-23%
Prêts garantis	392 036	371 040	6%
Total	880 708	1 633 494	-46%

Par principal instrument, ces intérêts ont enregistré :

- un recul de 583 522 KDH (-55%) au titre des avances à 7 jours, consécutivement à la baisse de 47% de leur encours moyen (19 332 232 KDH en 2015 contre 36 266 079 KDH en 2014) ;
- une légère hausse de 20 996 KDH dans le cadre des opérations de prêts garantis dont l'encours moyen a été plus important en 2015, soit 15 687 361 KDH contre 12 848 056 KDH une année auparavant
- et une régression de 189 039 KDH (-100%) au titre des pensions livrées, instrument auquel la Banque n'a pas eu recours en 2015, dans le cadre de la conduite de sa politique monétaire.

Note 18 : Autres intérêts perçus

Cette rubrique comprend, principalement, les intérêts dus à la Banque au titre des prêts consentis à son personnel. Ces intérêts se sont élevés à la date de clôture à 9 977 KDH, soit 18% de plus par rapport à leur niveau en 2014.

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions sont prélevées par la Banque en rémunération des opérations bancaires effectuées pour le compte de la clientèle qui portent, essentiellement, sur les opérations de change et de centralisation des opérations d'adjudication des bons du Trésor.

En 2015, ces commissions ont vu leur montant progresser de 27%, en relation avec la hausse de 25% des commissions de change et de 30% de celles revenant à la Banque au titre de la centralisation des opérations d'adjudication, résultant du recours important du Trésor, durant cette année, au marché primaire pour son financement. Ses levées brutes ont, ainsi, atteint 126,1 milliards de dirhams, soit 60% de plus par rapport à 2014 où ces dernières n'ont pas dépassé les 80 milliards de dirhams.

Tableau 26 : Commissions perçues

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Commission de change	523 655	418 501	25%
Gestion des bons du Trésor	70 386	53 954	30%
Autres commissions	19 558	8 975	>100%
Total	613 598	481 431	27%

Note 20 : Autres produits financiers

Les autres produits financiers constitués, principalement, des plus-values générées par les opérations en devises, ont augmenté de 65% pour se fixer à un niveau de 115 263 KDH, en liaison avec :

- l'accroissement de 19 908 KDH des plus-values de cession des titres de placement qui ont été en 2015, essentiellement, réalisées sur les titres en euro dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles pondérations du panier de cotation du dirham
- et la hausse de 22 065 KDH des

Tableau 27 : Autres produits financiers

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Plus-values de cession sur titres de placement	43 709	23 801	84%
Étalements des décotes sur titres étrangers	33 918	11 854	>100%
Plus-values sur mandats de gestion	31 219	27 465	14%
Autres produits	6 417	6 906	-7%
Total	115 263	70 025	65%

étalements des décotes, compte tenu de la nature des titres d'investissement composant le portefeuille.

Note 21 : Ventes de biens et services produits

Cette rubrique abrite les recettes de vente des différents biens produits par la Banque qui portent, pour l'essentiel, sur les documents sécurisés dont le passeport biométrique. Leur prix de vente est fixé sur la base des données issues du système analytique de la Banque. Ce poste comprend, en outre, les variations des stocks des produits finis, des encours de production et des pièces commémoratives.

A fin 2015, cette rubrique affiche un solde de 205 819 KDH, soit une légère augmentation de 5 555 KDH (+3%). Les ventes de documents sécurisés (dont 90% sont relatives aux passeports biométriques) et des billets de banque à l'export ont atteint, respectivement, 161 721 KDH (+14%) et 46 758 KDH (+18%). Les stocks des produits finis et des encours de production ont, en revanche, globalement diminué de 11 185 KDH contre une hausse de 9 416 KDH en 2014.

Note 22 : Produits divers

Les produits divers enregistrent, entre autres, la participation des banques au SRBM. Ce poste s'est légèrement replié de 3 095 KDH en 2015, revenant ainsi à 37 326 KDH.

Note 23 : Reprises de provisions

Les provisions reprises en 2015 s'élèvent à 293 809 KDH et portent, principalement, sur celles constituées au titre de la dépréciation des titres de placements étrangers (cf. tableau 33 de la note 32 du CPC).

Notes 24 : Produits non courants

Ce poste abrite les produits exceptionnels, non récurrents et qui présentent un caractère significatif tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

En 2015, les produits non courants se sont établis à seulement 3 426 KDH contre 56 752 KDH en 2014, année ayant enregistré un produit exceptionnel de 53 341 KDH correspondant au solde d'un compte d'engagement en devises prescrit.

Note 25 : Intérêts servis sur engagements en or et en devises

Ces intérêts ont reculé de 28% revenant à 5 316 KDH, sous l'effet, essentiellement, du repli des commissions payées trimestriellement par la Banque au titre des allocations de DTS accordées par le FMI au Maroc en sa qualité de pays membre (cf. note 3 du bilan), suite à la baisse des taux d'intérêt du DTS.

Note 26 : Intérêts servis sur dépôts et engagements en dirhams

Cette rubrique comporte les intérêts servis par la Banque, notamment, sur les disponibilités du compte du FHADES et du compte courant du Trésor (cf. note 10 du bilan pour les conditions de rémunération).

Elle comportait la rémunération de la réserve monétaire qui a été supprimée à partir du 19 décembre 2013.

Elle peut abriter également, dans un contexte de surliquidité, les intérêts servis par la Banque au titre des reprises de liquidités, des facilités de dépôts et des swaps de dirhams contre devises.

Avec un encours moyen rémunéré quasi-stable (-1%), d'une année à l'autre, les intérêts servis au Trésor sont revenus à 52 003 KDH (-23%), sous l'effet des deux baisses du taux directeur, intervenues en 2014.

Tableau 28 : Intérêts sur engagements en dirhams

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Intérêts servis			
Comptes de réserve monétaire	-	-	-
Autres comptes (dont)	151 625	145 607	4%
Compte du Trésor public	52 003	67 119	-23%
Total	166 054	170 102	-2%

Note 27 : Commissions servies

Ces commissions sont payées en contrepartie des services financiers rendus à la Banque. Elles se sont élevées en 2015 à 17 104 KDH et comportent, entre autres, les frais de conservation des mandats de gestion (3 311 KDH) et les droits de garde des titres marocains (2 907 KDH) ainsi que des titres étrangers (9 922 KDH) qui se sont accrus de 67%, suite à l'augmentation des placements dans des titres obligataires.

Note 28 : Autres charges financières

Ce poste recouvre les pertes enregistrées sur les opérations en devises, dont les moins-values de cessions des titres de placement (compte tenu de la nature des titres composant le portefeuille) et les étalements des primes des titres d'investissement.

Ces charges se sont établies à 958 008 KDH (+101%), en relation avec

l'augmentation des étalements des primes qui résulte de l'acquisition, en 2014 et en 2015, de titres offrant des rendements nominaux supérieurs au marché.

Tableau 29 : Autres charges financières

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Moins-values de cession sur titres de placement	381 256	339 465	12%
Etalements des primes sur titres étrangers	546 955	120 197	>100%
Moins-values sur mandats de gestion	18 186	11 145	63%
Autres charges	11 612	4 674	>100%
Total	958 008	475 480	>100%

Note 29 : Charges de personnel

Ce poste loge, principalement, les salaires et les appointements, les indemnités et les primes versées au personnel de la Banque, les contributions patronales de base et complémentaires de la Caisse de Retraite du Personnel de Bank Al-Maghrib et les participations au Fonds Mutuel, les diverses primes d'assurance du personnel ainsi que les frais de formation professionnelle.

Les charges de personnel se sont établies à 726 640 KDH, soit une hausse limitée à 1% comparativement à 2014. Celle-ci est liée, principalement, à l'augmentation maîtrisée de la masse salariale, en ligne avec l'objectif fixé par la Banque depuis cinq ans de limiter l'accroissement de ce poste autour de 3%.

Tableau 30 : Charges de personnel

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Rémunérations du personnel et charges sociales	705 680	699 217	1%
Charges de formation	6 046	6 934	-13%
Autres charges	14 914	14 657	2%
Total	726 640	720 808	1%

Note 30 : Achats de matières et fournitures

Les matières premières (papier, encre, flans monétaires, puces électroniques et métaux précieux) sont utilisées pour la fabrication des billets et monnaies, des documents sécurisés et des pièces commémoratives. Ce poste enregistre, en outre, les variations des stocks des matières premières et fournitures ainsi que les rabais, les remises et les ristournes obtenus sur les achats, dont bénéficie la Banque auprès de ses fournisseurs.

L'augmentation de cette rubrique de 11% à 208 112 KDH, s'explique par l'effet conjugué :

- de la hausse de la variation des stocks de matières et fournitures à 34 781 KDH contre une diminution de 56 161 KDH une année auparavant, en liaison avec la baisse du niveau de ces stocks en 2015

Tableau 31 : Achats de matières et fournitures

En milliers de dirhams	2015	2014	Var %
Achats de matières premières	157 924	146 306	8%
Achats de matières et fournitures consommables	26 684	22 397	19%
Autres achats	23 503	18 685	26%
Total	208 112	187 389	11%

- et du repli de 29% des frais d'achats de matières et fournitures qui est, notamment, dû au décalage à 2016

de la réalisation de marchés relatifs aux matières premières pour la production fiduciaire et de documents sécurisés.

Note 31 : Autres charges externes

Sont repris à ce niveau les frais généraux et les dépenses courantes de la Banque se rapportant, entre autres, à la maintenance informatique et à l'entretien des immeubles, à la location, à la consommation d'eau et d'électricité, aux dons et subventions ainsi qu'aux différents impôts et taxes.

L'accroissement de ces charges en 2015 d'environ 2% à 307 245 KDH, s'explique, principalement, par la hausse des frais de maintenance des systèmes d'information et la généralisation des contrats d'externalisation de l'entretien des bâtiments au niveau de tous les sites de la Banque.

Note 32 : Dotations aux amortissements et aux provisions**Dotations aux amortissements****Tableau 32 : Dotations aux amortissements**

En milliers de dirhams	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	354 611	369 766
Immeubles (*)	115 255	116 859
Mobilier et matériel	173 630	174 581
Autres immobilisations corporelles	48	43
Immobilisations incorporelles	65 678	78 283
Dotations aux amortissements des autres charges à répartir sur plusieurs exercices	5 490	5 905
Dotations aux amortissements des exercices antérieurs	10 844	8 550
Total	370 944	384 220

(*) Y compris les agencements, les aménagements et les installations.

Dotations aux provisions**Tableau 33 : Provisions**

En milliers de dirhams	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
Provisions pour dépréciation					
Bons du Trésor étrangers et assimilés	344 418	353 903	276 563	-46	421 711
Valeurs et stocks divers	6 509	8 915	6 509		8 915
Titres de participation marocains	6 000	3 300			9 300
Titres de participation étrangers					
Autres provisions	3 458	295	515		3 238
Provisions pour risques et charges inscrites au passif					
Provisions pour risques et charges	85 128	58 632	10 222		133 538
Autres provisions	389				389
Total		425 044	293 809		

Pour les conditions de constitution et de reprise des provisions, cf. la section 2-5-2 « Méthodes d'évaluation » et la note 11 du bilan.

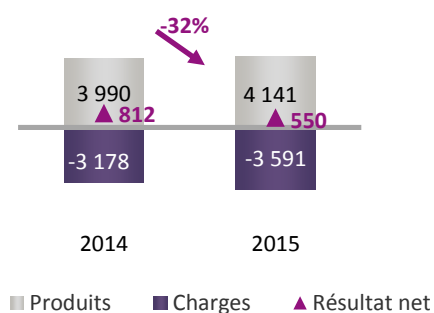
Note 33 : Charges non courantes

Les charges non courantes totalisant 11 911 KDH, comportent, principalement, le montant de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques, calculée sur la base de 2% du résultat net de la Banque au titre de 2015 (11 234 KDH).

Note 34 : Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition est fixé à 37% en vertu de l'article 19 du Code Général des Impôts ; soit le niveau d'imposition du droit commun appliqué aux établissements de crédit.

Graphique 6 : Evolution des produits, des charges et du résultat net (en MDH)



3-Rapport général du CAC

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Conseil de la Banque, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de **BANK AL-MAGHRIB**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 5 532 805 KMAD, ainsi qu'un bénéfice net de 550 481 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de **BANK AL-MAGHRIB** au 31 décembre 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les avoirs et engagements en or et en devises sont évalués conformément aux principes détaillés dans l'état A1 de l'ETIC.

Vérifications et informations spécifiques

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 22 mars 2016

Le Commissaire aux comptes

Mazars Audit et Conseil


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101 Ed. Abdelmoumen
20 860 CASABLANCA
Tél. / 0522 423 423 (L.G)
Fax : 0522 423 400

Kamal MOKDAD

Associé Gérant

4-Approbation par le Conseil de la Banque

Conformément à l'article 55 de la loi n°76-03 portant Statut de Bank Al-Maghrib, les états de synthèse sont présentés par le Gouverneur à l'approbation du Conseil.

Lors de sa séance du 22 mars 2016, après avoir pris connaissance de l'opinion du commissaire aux comptes sur la sincérité et la concordance des états de synthèse avec les informations données dans le rapport de gestion de la Banque, le Conseil a approuvé les états de synthèse et la répartition du résultat net de l'exercice 2015.

Bank Al-Maghrib

www.bkam.ma
